

A.C.R. - A.D.C.

# Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

**Siège Social Bureau**

28, boulevard Lucien Pierquin  
WARCQ  
08000 Charleville-Mézières  
Tél. 03 24 59 70 50

**Bureau**

122, avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

E-mail :

cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Site internet :

www.cabinet-pierquin.com

## « ESPACE SOCIAL & CULTUREL » « VICTOR HUGO » en abrégé « ESCVH »

Association loi de 1901

Siège Social

42 Rue Gouverneur  
08440 VIVIER AU COURT

SIRET 388.746.943.00017

CODE APE 8899B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR**

**LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2021

(Du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021)

membre du réseau  
**ABSOLUCE**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est  
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de l'Est  
Siège social : SIRET 351.532.528.00061 - Bureau : SIRET 351.532.528.00079  
APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR**

### **LES COMPTES ANNUELS**

A l'Assemblée Générale de l'association « ESPACE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR HUGO »,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « ESPACE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR HUGO » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont portés sur les postes comptables relatifs aux Prestations/Subventions et au Personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

/...

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,  
Le 15 septembre 2022.

Le Commissaire aux Comptes,  
**Jean-Bernard PIERQUIN :**



**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 754	7 493	1 261	0,26	2 719	0,60
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	11 662	11 662				
. Autres immobilisations corporelles	83 023	80 062	2 961	0,82	1 590	0,35
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>103 439</b>	<b>99 217</b>	<b>4 222</b>	<b>0,88</b>	<b>4 309</b>	<b>0,95</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes					3 388	0,75
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 253		3 253	0,68	3 247	0,72
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	111 957		111 957	23,45	187 828	41,40
Valeurs mobilières de placement	1 060		1 060	0,22	1 060	0,23
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	356 930		356 930	74,76	253 851	55,95
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>473 200</b>		<b>473 200</b>	<b>99,12</b>	<b>449 374</b>	<b>99,05</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>576 638</b>	<b>99 217</b>	<b>477 421</b>	<b>100,00</b>	<b>453 684</b>	<b>100,00</b>

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2021		31/12/2020	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	172 850	36,20	172 850	38,10
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	55 421	11,61	55 421	12,22
. Autres				
Report à nouveau	16 737	3,51	13 128	2,89
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 718	-4,75	3 609	0,80
Situation nette (sous total)	222 290	46,56	245 008	54,00
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	35 459	7,43	592	0,13
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>257 749</b>	53,99	<b>245 600</b>	54,13
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	28 521	5,97	27 500	6,06
<b>TOTAL (II)</b>	<b>28 521</b>	5,97	<b>27 500</b>	6,06
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	130 147	27,26	130 147	28,69
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>130 147</b>	27,26	<b>130 147</b>	28,69
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 648	3,07	4 077	0,90
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	40 796	8,55	38 764	8,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 561	1,16	7 596	1,67
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>61 005</b>	12,78	<b>50 437</b>	11,12
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>477 421</b>	100,00	<b>453 684</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	<b>Total</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>						
Cotisations	1 721		1 064		657	61,75
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	197 563		158 330		39 233	24,78
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	381 674		358 150		23 524	6,57
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	4 292		52 196		-47 904	-91,77
Utilisations des fonds dédiés	23 979		3 000		20 979	699,30
Autres produits	11 258		517		10 741	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>620 487</b>		<b>573 256</b>		<b>47 231</b>	8,24
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	142 555		109 506		33 049	30,18
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	10 172		8 683		1 489	17,15
Salaires et traitements	361 388		323 359		38 029	11,76
Charges sociales	93 515		90 805		2 710	2,98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 055		2 304		751	32,60
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	25 000		27 500		-2 500	-9,08
Autres charges			3		-3	-100,00
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>635 685</b>		<b>562 161</b>		<b>73 524</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-15 198</b>		<b>11 096</b>		<b>-26 294</b>	-236,96
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	432		460		-28	-6,08
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>432</b>		<b>460</b>		<b>-28</b>	-6,08
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (IV)</b>						
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>432</b>		<b>460</b>		<b>-28</b>	-6,08



Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-14 766</b>	<b>11 556</b>	<b>-26 322</b>	-227,77
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	430	3 969	-3 539	-89,16
Sur opérations en capital	296	1 234	-938	-76,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>726</b>	<b>5 203</b>	<b>-4 477</b>	-86,04
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	8 667	13 133	-4 466	-34,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>8 667</b>	<b>13 133</b>	<b>-4 466</b>	-34,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-7 941</b>	<b>-7 930</b>	<b>-11</b>	-0,13
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12	17	-5	-29,40
Total des produits (I + III + V)	621 645	578 920	42 725	7,38
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	644 364	575 311	69 053	12,00
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-22 718</b>	<b>3 609</b>	<b>-26 327</b>	-729,47
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature	112 179	88 845		
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>112 179</b>	<b>88 845</b>		
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	112 179	88 845		
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>	<b>112 179</b>	<b>88 845</b>		

## **ANNEXE COMPTABLE**

**Exercice clos le 31/12/2021**

De l'association Espace Social et Culturel Victor Hugo sis 42, rue René Gouverneur 08440 Vivier au Court. L'association a pour objet de définir et gérer un projet social qui s'articule autour de 4 grands axes d'intervention en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, et les Adultes et les familles. Son champ d'action s'applique à la commune de Vivier au court et ses communes avoisinantes.

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et de personnel mis à disposition par la Commune de Vivier au Court.

### **I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total bilan est de 477 421,20 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 22.718.14 euros, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations concernées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis par la Présidente de l'Association.

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Modalités pratiques d'application des règles comptables**

L'association ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L123-16 du Code de Commerce, a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables, durée préconisée par la Caisse d'Allocations Familiales.

En outre, l'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

### **Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables**

L'association n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

- Les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement
- Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés
- Les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs
- Les composants de 2<sup>ème</sup> catégorie et les provisions pour grosses révisions.

### **Les contributions volontaires**

Suite aux dispositions du règlement ANC N°2018-6, les contributions volontaires relatives à la mise à disposition des locaux, des frais de personnel des locaux et frais de personnel par la ville de Vivier au Court ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de contributions volontaires par nature et figurent au pied du compte de résultat.

### **Les indemnités au titre de l'activité partielle**

L'ANC préconise que ces indemnités soient enregistrées en diminution des sommes versées. Une telle valorisation aurait pour incidence de diminuer le total des charges du prix de revient et donc potentiellement impacter le montant versé par la CAF. L'association a suivi les préconisations de la CAF en enregistrant, dans le poste des Transferts de charges d'exploitation, ces indemnités soit un montant de 4 075 euros.

### **Engagements et indemnités de fin de carrière**

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel sont couvertes par un contrat d'assurance au titre de l'engagement IDR. Le fonds est doté à hauteur de la totalité de l'engagement de l'association.

### **Autres Informations**

À la suite de l'obtention de l'agrément « ESUS » par la Préfecture des Ardennes, l'association doit remplir les conditions requises au titre de cet agrément, à savoir :

- Poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal (soit en direction des publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales), cet objectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
- Prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise ;
- Avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le [smic](#) et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le smic ;
- Les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

### **Evènements significatifs de l'exercice**

Afin de faire face à la crise sanitaire COVID-19, l'association a mis en place les mesures suivantes :

- Fermeture de la structure : du 3 avril au 29 avril 2021.dans le cadre des mesures gouvernementales face à la pandémie covid.

Les subventions de fonctionnement de la commune ont baissé de 15 000€ sur l'exercice.

Des investissements importants sont prévus en 2022 grâce à l'accord de la CAF des Ardennes permettant de mobiliser les 35 152€ prévus, initialement affectés à l'aménagement du rez-de-chaussée, pour des investissements numériques et de renouvellement de mobiliers.

## II/ COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

### 2.1 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Tableau des variations des immobilisations

ACTIF IMMOBILISE	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
<u>Logiciel</u>	8 754,24	-	-	8 754,24
<u>Autres immobilisations</u>				
- Installations techniques, matériels et outillages	33 556,25	-	21 894,29	11 661,96
- Agencements et installations	2 412,78	-	87,22	2 412,78
- Matériel de transport	50 629,17	-	-	50 629,17
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 567,71	2 966,98	30 466,70	30 067,99
- Immobilisations en cours	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>152 920,15</b>	<b>2 966,98</b>	<b>52 448,21</b>	<b>103 438,92</b>
<u>Immobilisations financières</u>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>152 920,15</b>	<b>2 966,98</b>	<b>52 448,21</b>	<b>103 438,92</b>

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

### 2.2 AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes, en l'absence de décomposition :

- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Agencements et installations 4 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 10 ans

Tableau des variations des amortissements

ACTIF IMMOBILISE	Début d'exercice	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
<u>Logiciel</u>	6 034,91	1 458,23	-	7 493,14
<u>Autres immobilisations</u>				
- Installations techniques, matériels et outillages	33 556,25	-	21 894,29	11 661,96
- Agencements et installations	2 412,78	-	87,22	2 325,56
- Matériel de transport	50 629,17	-	-	50 629,17
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 977,72	1 596,44	30 466,70	27 107,46
<b>TOTAL</b>	<b>148 610,83</b>	<b>3 054,67</b>	<b>52 448,21</b>	<b>99 217,29</b>

### 2.3 REEVALUATION

Aucune réévaluation de l'actif immobilisé n'a été pratiquée au cours de l'exercice 2021.

### 2.4 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Il n'y a pas de frais d'établissement.

### 2.5 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas de frais de recherche et de développement.

### 2.6 PRODUITS A RECEVOIR

Détails des produits à recevoir :

- Subventions d'exploitation	74 793,70 euros
------------------------------	-----------------

### 2.7 DIFFERENCE SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

La plus-value latente sur les valeurs mobilières de placement est non significative.

### 2.8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Aucune charge constatée d'avance n'a été comptabilisée sur l'exercice.

### 2.9 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Aucune charge à répartir sur plusieurs exercices n'a été comptabilisée sur l'exercice.

## III/ COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

### 3.1 FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

Il n'y a pas de fonds associatif avec droit de reprise.

### 3.2 AFFECTATION AU PROJET ASSOCIATIF

Aucune affectation au projet associatif.

3.3 -

### 3.4 CHARGES A PAYER

Montants des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

- Dettes fiscales et sociales (Provision congés payés)	21 494,00 euros
---	-----------------

<b>TOTAL</b>	<b>21 494,00 euros</b>
--------------	------------------------

### 3.5 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé sur l'exercice.

3.6 FONDS DEDIES

Les fonds dédiés concernent les subventions reçues au cours de l'exercice et de l'exercice précédent et non utilisées en totalité ou partiellement.

Tableau des variations des fonds dédiés

Origine du financement	Montant total attribué	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Conseil départemental Ateliers numériques		7 300	7 300		
Conseil départemental Santé en famille		4 700	4 700		
FIPD Accompagnement des jeunes		9 000	9 000		
CARSAT Seniors		6 500	2 979	3 521	3 521
Drac Web Radio	11 000			11 000	11 000
Conseil départemental Ateliers numériques	5 000			5 000	5 000
Conseil départemental Santé en famille	9 000			9 000	9 000
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>27 500</b>	<b>23 979</b>	<b>28 521</b>	<b>28 521</b>

**IV/ COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF**

4.1 ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant	111 981,68	111 981,68	-
<b>TOTAL</b>	<b>111 981,68</b>	<b>111 981,68</b>	<b>-</b>

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 648,25	14 648,25		
Personnel et comptes rattachés	40 795,63	40 795,63		
Autres dettes PCA	5.560.75	5.560.75		
<b>TOTAL</b>	<b>61.004.63</b>	<b>61.004.63</b>		

#### 4.2 PROVISIONS

PROVISIONS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour indemnités de départ en retraite	18647,00	-	-	18 647,00
Provision indemnité transactionnelle	-	-	-	-
Provisions financements incertains	111 500,00	-	-	111 500,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>130 147,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>130 147,00</b>

#### 4.3 ECARTS DE CONVERSION

L'exercice n'a pas enregistré d'écarts de conversion concernant les arrondis d'euros.

#### V/ COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 5.1 VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires ont été valorisées au pied du compte de résultat.

Valorisation des charges supplétives pour un montant de 112.178 €, qui se décompose comme suit :

- Mise à disposition de personnel pour un montant de 58.537 €,
- Energies et Consommables (Eau, Electricité, Gaz, Alarme) pour un montant de 17.641 €
- Mise à disposition d'un bâtiment et garage pour un montant de 36.000 €

##### 5.2 COTISATIONS

Les cotisations figurant au compte de résultat correspondent à des cotisations sans contrepartie.

##### 5.3 TRANSFERT DE CHARGES

Le transfert de charges d'exploitation concernent la retenue part mutuelle enfant pour 216,80 euros et les remboursements de l'état pour le chômage partiel des mois de mars à mai pour 4 074,96 euros.

##### 5.5 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS	Exercice	CHARGES	Exercice
Sur opération de gestion	429,99	Sur opération de gestion	8 666,62
Sur opération en capital	296,00	(Dont 8 666,62€ de perte sur subventions)	
Transfert de charges		Sur opération en capital	
	<b>725,99</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 666,62</b>